



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/22929
12 août 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATEE DU 12 AOUT 1991, ADRESSEE AU SECRETAIRE
GENERAL PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRES
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que l'armée de l'air des Etats-Unis continue de violer l'espace aérien de l'Iraq. Voici le détail des violations les plus récentes:

I : 7-8 août 1991

1. Trente sorties effectuées par 13 formations de deux avions et une formation de quatre avions, à des vitesses de 720 à 900 kilomètres à l'heure et à des altitudes de 3 500 à 7 500 mètres.
2. Ces sorties étaient concentrées sur les zones de Dahuk, Arbil, Rawanduz, Al Amadiyah, Mossoul et Shaqlawah. Elles avaient un double but d'observation et de provocation.
3. Une des formations de deux avions a survolé, à des altitudes de 2 000 à 6 000 mètres et à une vitesse de 700 kilomètres à l'heure, le secteur situé au sud du 36e parallèle, à 30 kilomètres au nord de la ville de Kirkouk.

II : 8-9 août 1991

1. Trente-trois sorties effectuées par 13 formations de deux avions et sept avions en solo, à des vitesses de 720 à 900 kilomètres à l'heure et à des altitudes de 2 000 à 20 000 mètres.
2. Ces sorties étaient concentrées sur les zones de Dahuk, Arbil, Mossoul, Shaqlawah et Rawanduz. Elles avaient un double but d'observation et de provocation.

III : 9-10 août 1991

1. Dix-sept sorties effectuées par huit formations de deux avions et un avion en solo, à des vitesses de 700 à 800 kilomètres à l'heure et à des altitudes de 4 500 à 7 000 mètres.

2. Ces sorties étaient concentrées sur les zones de Mossoul, Arbil et Dahuk.

IV : 10-11 août 1991

1. Vingt-cinq sorties effectuées, à partir du territoire turc, dans un but d'observation et de provocation, par 11 formations de deux avions et trois avions en solo.
2. Ces sorties qui ont été effectuées à des vitesses de 600 à 900 kilomètres à l'heure et à des altitudes de 2 500 à 6 000 mètres, étaient concentrées sur les zones de Mossoul, Arbil, Al Amadiyah, Zakho et Dahuk.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Abdul Amir A. AL-ANBARI
